



Personnels Administratifs et Techniques

Vos élu.es CGT au Comité Social d'Administration Spécial Académique :

Morgane BOURIC, Hervé GUICHARD, Sylvie MOREAU
Ronan KEROMNÈS, Claude BLANCHET, Céline BLANCHARD

Contactez la CGT Educ'Action - Académie Nantes

<mailto:elusadmin.nantes@cgteduc.fr>
<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr>

Compte-rendu commenté CGT du Comité Social d'Administration Spécial Académique du 12 mai 2025

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité Social d'Administration Spécial Académique (CSA-SA) qui s'est tenu en présentiel et en visioconférence.

Syndicats présents : CGT, FO, UNSA

Syndicat absent : FSU

Administration : SG, SGA DRH et DRH adjoint, SGA DPME, SGA DOGES, SG 44, 49, 53, 72,85 cheffe DIPATE, Chargée de mission dialogue social, chef et adjoint DIFAG, Directrice et adjoints EAFC, cheffe DSI, adjoint chef DRAJES, Directeur de cabinet, chef SIBAA.

FO prend le secrétariat adjoint de la séance.

Sommaire :

Ordre du jour de l'Administration :

- Approbation des PV du 24 janvier 2025 (pour vote)
- Recrutements filière administrative 2025
- Services Publics +
- Evolution organisation des services
- Déploiement nouvelle messagerie
- Questions diverses : restauration collective, télétravail, plan vert, non-titulaires,...



Déclaration des élu.es CGT Educ'Action

Depuis mi-avril, le gouvernement se lance dans une campagne médiatique sur la nécessité de réaliser 40 milliards d'économies supplémentaires. Mais tout le monde ne connaît pas la crise : le budget militaire est passé de 32 milliards d'euros en 2017 à 47 en 2023, avec un objectif de 70 milliards en 2030. Cela pèse déjà sur les classes populaires, car ces dépenses sont faites au détriment des dépenses utiles entre autres dans la santé ou l'éducation.

Selon la presse, Bercy réclame une réduction "ambitieuse" des effectifs de la Fonction Publique.

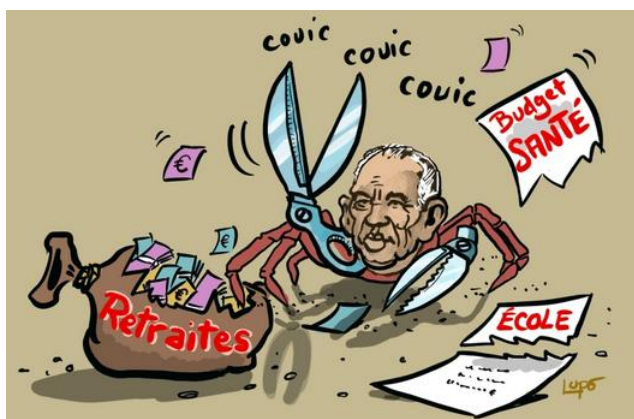
A quoi doit-on s'attendre pour notre Ministère ? Rappelons au passage le rapport sénatorial publié en juillet 2024 qui décrit l'Education Nationale comme un Ministère sous-administré. L'académie en est rendue à se féliciter de ne pas perdre de postes administratifs ou de lisser la perte de poste ITRF sur plusieurs années pour transformer une perte sèche de 3 emplois en bilan globalement positif, quand les besoins restent criants dans de nombreux services ou établissements.

Mais il s'agit désormais pour chaque Ministère de faire des économies en réduisant ses budgets. Cela se traduit déjà par des restrictions en termes d'achat de matériel, et probablement le report dans le temps d'opérations ou de réparations ce qui a un impact sur le travail de bien des collègues des services. Nous entendons désormais parler de restrictions au niveau de la papèterie et qu'un audit va être réalisé par le Ministère sur le coût des concours...

L'argent, le gouvernement sait aller le chercher dans les poches des salarié-es, retraité-es ou privé-es d'emploi. Cela passe par la nouvelle réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur au 1^{er} avril qui impacte nos collègues non-titulaires en diminuant leurs droits à indemnisation. Cela passe également par le déremboursement des arrêts maladies au risque de pousser les collègues à se rendre malades au travail pour ne pas se voir sanctionnés pécuniairement. Cela passe également par le gel du point d'indice pour 2025. Et à entendre, le gouvernement et le patronat, il faudrait également travailler plus longtemps, alors que de nombreux salarié-es partent déjà avant l'âge légal, usé-es par le travail.

Dans le même temps, notre Ministère ou les académies produisent des feuilles de route prônant l'amélioration de la qualité de vie au travail... mais avec quels moyens humains et financiers, quelle marge de manœuvre et quelle ambition de tendre vers la prévention primaire des risques liés à l'intensification du travail ? Car dans la réalité, ce sont nos conditions de travail qui se dégradent.

Pendant qu'on nous parle de dette, un véritable scandale budgétaire se déroule sous nos yeux : **l'État dépense chaque année près de 200 milliards d'euros en aides aux entreprises, ce qui est l'équivalent de 2 fois et demi le budget de l'Education Nationale ...** et cela sans condition ni contrepartie.



Si nous ne réagissons pas collectivement, les conditions de vie et de travail des agent·es publics, fonctionnaires et non-titulaires, actifs et retraité·es, vont encore se dégrader avec, entre autres, la reprise des suppressions d'emplois, de nouveaux reculs s'agissant des droits à la protection sociale, la non revalorisation de la valeur du point de l'indice (-18% depuis 2010), le creusement des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes.

Dans ce contexte, la CGT appelle les salarié·es à ne céder ni au fatalisme ni à la peur d'agir face à un contexte politique volontairement anxiogène qui fait la part belle aux idées réactionnaires. Pour renverser la tendance et faire entendre nos revendications, **nous ne pourrons faire l'économie d'un mouvement social d'ensemble, qui associera les salarié·es du secteur public et du secteur privé.**

Les élu.es CGT Educ'Action

Commentaire CGT :

Deux déclarations liminaires (de la CGT et de FO) faisaient référence au blocage du point d'indice et aux choix financiers faits par le gouvernement.

Le SG a tenu à répondre que la « revalorisation (avait) eu lieu ». Nous n'avons donc pas la même perception des choses. Car, de revalorisation ces dernières années, il est surtout question d'indemnitaire, qui ne compte pas dans le calcul de la pension de retraite ou si peu. L'absence de requalification des grilles indiciaires, combinée à l'arbitraire des grilles de rémunération des non-titulaires, fait même que des agents non-titulaires sont désormais mieux rémunérés que des collègues titulaires.

Par ailleurs, l'inflation touche tous les salarié·es, et chacun peut toujours en faire le constat lorsqu'il passe à la caisse.

Loin d'opposer titulaires et non-titulaires, la CGT revendique pour toutes et tous la revalorisation des grilles indiciaires et un plan massif de titularisation des contractuels.

Voici en lien la déclaration et analyse de la CGT lors du groupe de travail Rémunérations et Carrières du 29 avril 2025).



Vote pour à l'unanimité.

Recrutements filière administrative 2025 – postes de catégorie A

La cheffe de la DIPATE explique que 22 personnels de catégorie A ont été recrutés en 2024 dont 20 au rectorat. 6 agent-es de catégorie A sont partis en retraite au cours de cette année et des chef.fes de division ont rejoint d'autres Ministères ou d'autres fonctions comme la cheffe de la DEP. Certains postes ont fait l'objet de plusieurs publications faute de candidats ou parce les candidatures reçues ne correspondaient pas au profil demandé.

Le poste de chef de cabinet a ainsi été republié 4 ou 5 fois.

Situation de la DESUP et des postes de chargés de mission vie étudiante et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles :

La CGT est intervenue sur la situation de la DESUP : *« 2 postes de chargés de mission ont été créés l'année dernière sur les missions liées à l'Université (Politique Vie Etudiante et lutte contre les VSS) et présentés comme tels lors du CSA-SA d'avril 2024. A notre connaissance, le poste Politique Vie Etudiante est vacant depuis mi-février et la collègue affectée sur l'autre poste (Lutte contre les VSS) vient de se voir signifier la fin de son détachement. Comment l'Académie de Nantes envisage-t-elle la publication et la pérennisation de ces postes pour la rentrée prochaine dans le cadre des missions définies par les fiches de poste ministérielles ? »*

La cheffe de la DIPATE précise que le poste « Vie étudiante » va être proposé à un-e sortant-e d'IRA et qu'une fiche du poste « Lutte contre les VSS » serait publiée pour un nouveau recrutement (en date du 15 mai pour une prise de poste au 1^{er} juin !).

Commentaire CGT :

Comme annoncé par la DIPATE, la fiche de poste « Lutte contre les VSS » vient d'être publiée le 15 mai. Nous notons que la pérennisation des 2 postes est actée par l'autorité académique. C'est une bonne nouvelle car l'activité ne manque pas dans ces deux domaines. Mais alors pourquoi avoir signifié à la collègue en place la fin de son détachement (et recrutée il y a à peine 1 an), pour republier le poste?

C'est la demande de la DGESIP et en réponse aux sollicitations des chargé.e.s de mission égalité des établissements du supérieur quant au budget alloué à la lutte contre les VSS pour pallier à un manque crucial de personnes en capacité de traiter des signalements de situations de VSS que ces deux postes (Politique Vie Etudiante et lutte contre les VSS) ont été créés dans chaque Académie.

A la base, l'enveloppe financière de ces postes ne devait être fléchée QUE VSS mais a été affiné par les rectorats et élargi à la vie étudiante. Leur mise en œuvre et périmètre d'action reste ainsi très variable selon les académies.

Nous constatons que pour le nouveau poste publié pour notre académie, loin de ne comporter que des missions dédiées à la prévention des VSS dans l'enseignement supérieur, une partie du poste recouvre d'autres missions administratives liées au suivi de scolarité universitaire ou au contrôle des établissements supérieurs.

Nous suivrons avec attention, tout comme les représentant-es des personnels de l'enseignement supérieur, les actions que le ou la prochain-e occupant-e du poste pourra mettre en œuvre...

Dotation et suppressions de postes dans l'Académie : faisant suite au CSA du 18 mars

Le SG a précisé en réponse à une question diverse de FO que les 3 postes ITRF à supprimer dans l'Académie étaient toujours en discussion avec le Ministère (y compris pour rendre 3 postes autres que des postes d'ITRF), et que l'Académie avait demandé un décalage en fin d'année pour tenir compte des postes ouverts aux concours.

Par ailleurs, l'Académie a demandé que le poste administratif de catégorie C attribué à Nantes à la rentrée prochaine soit transformé en poste de A.

Commentaire CGT :

L'Education nationale est sous-administrée donc il manque des postes dans de nombreux services. Alors, 1 poste de A ou 1 poste de C, il faudra dans tous les cas que cela permette de faire diminuer la charge de travail dans une équipe. C'est cela que les collègues attendent.



Services Publics +

L'adjoint au chef de division de la DIFAG présente le résultat d'une enquête de satisfaction menée en 2024. 238 personnes avaient répondu à l'enquête.

Pour 2025, la campagne qui a eu lieu du 03 mars au 4 mai, a fait l'objet d'une communication plus poussée (affichage dans les différents points d'accueil du public et dans les couloirs, publications sur Etna, bandeau sur le site académique et sur LinkedIn, mails envoyés aux EPLE et aux personnels de l'académie).

Cela a permis d'augmenter considérablement le nombre de réponses (5000 répondants). Le chef de la DIFAG précise que l'enquête de 2025 permettra d'analyser plus finement la nature des réponses et l'origine des répondants.

La CGT est intervenue pour souligner deux points importants dans les résultats de l'enquête 2024, quand bien même le nombre de répondants était très restreint :

- Difficulté des usagers à contacter les services académiques
- Satisfaction des usagers vis-à-vis des réponses apportées

Le SG précise également qu'un travail est mené à destination des personnels travaillant au standard pour prendre en compte les évolutions du métier. Pour la CGT, cette attention est primordiale car les métiers, les services et le périmètre des administrations évoluent et les collègues du standard sont confrontés à de nombreux et divers appels.

Commentaire CGT :

Le professionnalisme des agents n'est donc pas à remettre en question. En revanche, il faut questionner le manque de personnels dans certains services ou à certaines périodes d'activité.

En effet, on constate que la charge de travail pousse de nombreux services à banaliser des périodes où il est impossible aux usagers de joindre un contact au téléphone. Si parfois, une cellule téléphonique d'accueil est mise en place, cela n'est pas (ou plus) toujours le cas.

Pour la CGT, la question de l'organisation du travail va de pair avec une adéquation entre charge de travail et nombre d'agents pour effectuer le travail, et ce, dans le meilleur respect du temps de travail réglementaire.

Evolution de l'organisation des services

- Création de la Direction Régionale Académique des Systèmes d'information (DRASI) (Ex DSI) :

Comme dans chaque région académique, un poste fonctionnel de Directeur régional des systèmes d'information a été créé (au 1^{er} avril 2025 pour Nantes). Les missions de la DRASI sont identiques à celles de la DSI, renforcement de la sécurité numérique et également un alignement des SI dans le cadre de la stratégie nationale et régionale. Après examen des différentes candidatures, c'est la candidature de l'actuelle cheffe de la DSI qui a été retenue.

- Création du Service Défense et Sécurité Académique (SDSA)

Le SDSA est dirigé par le directeur de cabinet sous l'autorité de la Rectrice. Il est composé de membres permanents et d'un réseau d'acteurs associés (Conseiller sécurité, conseillère technique établissements et vie scolaire, conseillère de prévention...). Les missions du SDSA sont en autres, l'alerte et le traitement des événements graves et incidents, l'accompagnement et le soutien aux victimes, la prévention et la sécurisation des établissements, la sécurité numérique...

Déploiement nouvelle messagerie

La cheffe de la DRASI a fait un point sur le déploiement de la nouvelle messagerie qui prendra en charge une messagerie plus sécurisée, l'agenda et l'annuaire permettant à terme de contacter tous les agents du Ministère. (cf. compte rendu CGT du CSA-SA de janvier 2025).

La migration des boîtes mail nominatives des établissements se fera à partir de juin.
Pour les services académiques cette migration (boîtes mails nominatives puis boîtes mail fonctionnelles) aura lieu après la rentrée 2025 (en octobre-novembre).

La CGT est intervenue pour **questionner l'effectif de l'équipe de la Mission Nationale Messagerie** vis-à-vis de la charge de travail.

En janvier 2025, il manquait encore 3 agent.es pour occuper les postes attribués à cette mission.

La cheffe de la DRASI répond qu'un nouveau recrutement a eu lieu depuis mais que 2 postes sur 6 sont encore vacants. L'Académie doit avoir recours à un prestataire extérieur sur au moins 6 mois pour absorber la charge de travail.

Restauration collective et tarification aux personnels

Question de la CGT : *Pour faire suite aux questions diverses posées par la CGT lors des 2 CSA précédents :
Peut-on avoir le détail des nouveaux tarifs 2025 dans les services de restauration collective
Au vu du budget 2025, quelles mesures sont prises en compte au niveau de l'action sociale pour
améliorer l'accès à la restauration et faire baisser le coût du repas dans chaque département ?*

Comme aux CSA-SA précédents, la CGT (comme l'UNSA) a reposé la question de la tarification des services de restauration collective en questions diverses car les tarifs ont augmenté en début d'année.

La SG-DPM annonce que le Rectorat va prendre en charge le surcoût de l'augmentation des tarifs de 2025 pour les RIA de Cambronne (+0.30 euros) et du Mans (+0.50 euros), pour le Lycée Arago (+1 euro), et le CROUS (+0.55 euros).

Concernant le RIA de Laval qui pratique les tarifs les plus élevés (+0.51 euros depuis 2024), le surcoût sera également pris en charge par le Rectorat.

La SG-DPM précise que les usagers des RIA du 85 et du 49 bénéficient des tarifs les plus bas (base référence plateau entrée/plat/dessert).

La SG-DPM annonce également la volonté de réduire l'écart de subvention entre les personnels de Jeunesse et Sports (qui bénéficient d'une prise en charge plus importante) et les autres personnels administratifs et techniques de l'Éducation Nationale.

Une augmentation de la prise en charge..... mais à quelle date ?

La CGT a demandé quand les collègues pourraient constater l'effet de cette participation sur le coût repas car, pour le moment, nous ne voyons rien venir. Il n'est pas non plus question de rétroactivité dans la prise en charge à partir de janvier 2025.

Le SG indique que la convention avec le CROUS a déjà été établie et que la subvention complémentaire des 0.55 euros s'applique d'ores et déjà. Une bonne nouvelle ...mais, après vérification à la caisse du RU, ce n'est pas encore la réalité.

Au 12 mai, le CROUS prélève toujours 5.86 euros par repas contre 5.31 en 2024.

Pour les autres RIA, il va là aussi falloir que l'Académie établisse une nouvelle convention pour la tarification. Mais dans quel délai ? Car, à ce jour, les collègues continuent de payer le prix fort depuis le

début d'année 2025 (*février pour le RIA Cambronne*). Il est donc urgent que de nouvelles conventions soient signées et que les subventions soient effectives pour les collègues.

La CGT a également demandé que le service de l'Action Sociale produise un récapitulatif pour 2025 de l'ensemble des tarifs et subventions pratiqués dans l'Académie pour que la situation soit transparente pour l'ensemble des agents.

La CGT a rappelé également que notre revendication ne portait pas seulement sur une compensation du surcoût depuis janvier mais bien d'une politique volontariste d'action sociale visant à réduire réellement le coût d'un repas pour améliorer le pouvoir d'achat des collègues. La CGT a souligné par exemple que le Ministère de l'Intérieur était bien plus « généreux » avec ses agents, ce qui se constate sur l'augmentation du nombre d'agents de ce Ministère qui fréquentent les RIA.

Commentaire CGT :

L'annonce de la volonté de réduire l'écart de subvention entre Jeunesse et Sports et l'Education Nationale n'ira dans le bon sens que s'il s'agit d'un alignement par le haut, ce que revendique la CGT. Par ailleurs, ce dossier est récurrent et concerne bien des collègues sur le plan de l'Action sociale. Il aurait donc dû faire l'objet d'un point de l'ordre du jour plutôt que de passer par une question diverse.

Questions diverses posées par la CGT Educ'Action

Plan vert et covoiturage : *La CGT demande le développement d'un outil et d'une communication adéquate permettant de mettre en contact les agents d'un site pour développer le covoiturage. Nous réitérons notre demande d'un dispositif interne (tableau d'affichage sur chaque site permettant de mettre en lien les personnes de différents services avec information aux personnels via la cellule communication) destiné à faciliter la mise en place de possibilités de covoiturage pour les personnels travaillant sur un même site.*

La SG-DOGES indique que l'Académie va « pouvoir engager une stratégie de communication pour la promotion du covoiturage ».

Par ailleurs la DIFAG serait en contact avec un nouveau partenaire de Nantes Métropole mais cette démarche ne concerne que les administrations nantaises et ce sera affaire de coût. Rien n'est engagé pour les autres départements.

Commentaire CGT :

La CGT a rappelé que, dans l'attente de solutions externes (le sujet n'avance pas depuis 4 ans), notre demande était celle de la mise en place d'un dispositif interne, même simple.

L'Administration nous a indiqué avoir fait un effort de communication aux usagers sur Service Public +. Il serait souhaitable que la communication puisse être tout aussi active pour sensibiliser et permettre aux collègues de mettre en place des solutions de covoiturage.

Agents contractuels des services techniques : *Les services techniques emploient plusieurs agents contractuels suite à des vacances de postes. Quelles sont les perspectives de concours TRF mis en place cette année dans l'académie de Nantes pour pouvoir stabiliser les agents (nombre de postes et BAP) ?*

La DIPATE indique les postes proposés au concours ITRF pour les services académiques :

- 3 postes IGR (catégorie A) en BAP E (informatique) et un poste IGE en BAP G (bâtiment et logistique)
- Un poste de technicien (catégorie B) en BAP E (informatique)
- Un poste ATRF (catégorie C) en BAP G (logistique)

Commentaire CGT :

Depuis plusieurs années, la CGT alerte sur le fait que les équipes techniques, et notamment les équipes d'entretien, sont composées de plus d'agents contractuels que d'agents titulaires. Un poste d'ATRF cette année c'est loin d'être suffisant au vu du nombre d'agents contractuels recrutés à l'entretien des locaux (sur le site Margueritte 5 agents contractuels sur les 9 agents de l'équipe d'entretien).

La cheffe de la DIPATE nous précise que les postes proposés au concours font suite aux demandes formulées par les chefs des services concernés.

Il faudrait donc interroger pourquoi la DIFAG n'a pas demandé plus d'ouverture de concours notamment dans la BAP G... **Car, pour stabiliser les équipes et sortir les collègues contractuels de la précarité, il faut proposer plus de postes aux concours. Ce serait tout à fait en phase avec l'Axe 3 du projet académique.**

Enquête Télétravail : *Le bilan ministériel 2024 de l'accord cadre lié au télétravail prône l'instauration d'enquêtes internes pour évaluer le niveau de satisfaction des agents, ce que la CGT revendique depuis plusieurs années. Lors de la FS du 7 janvier 2025, la CGT a reposé le sujet du questionnaire concernant le vécu du télétravail et des aspirations des agents. Il était alors répondu que la question serait abordée en CSA-SA. Ceci n'ayant pas été fait au CSA du 24 janvier 2025, nous remettons la question à l'ordre du jour.*

Le DRH nous fixe désormais un horizon fin 2025 pour la mise en place d'un questionnaire qui serait adressé à l'ensemble des agents, qui pratique ou non le télétravail.

La CGT a rappelé qu'une enquête avait été élaborée avec les représentants des personnels et devait être envoyée aux personnels en septembre 2022. Cela fait bientôt trois ans que cette enquête reste dans les cartons.

Le DRH indique que le contenu de l'enquête a évolué et répond favorablement à la demande de la CGT que les représentants de personnels soient consultés sur la nouvelle mouture...

Commentaire CGT :

Encore un sujet qui met du temps à avancer. Il est important qu'un bilan puisse être fait des conditions du télétravail et du vécu des collègues, qu'il soit positif ou négatif.

Il est tout aussi crucial que le droit à la déconnexion (qui fait partie du plan annuel de prévention de la Formation Spécialisée) soit bien respecté et garanti par l'employeur. C'est une thématique sur laquelle notre académie n'est pas à la pointe, quand d'autres académies ont déjà mis en place des systèmes de messagerie différée ou des limitations d'accès aux outils numériques de travail en dehors des plages de travail réglementaires pour les agents.

Fracture numérique et Colibris : *La nouvelle procédure de gestion des RIB précise qu'à compter du 1er avril 2025, « aucune modification de RIB provenant d'un autre support que le formulaire Colibris ne sera acceptée » par les services de gestion. Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et la*

prise en compte de l'illectronisme qui peut aussi concerner des personnels de l'Education Nationale, quelles sont les modalités alternatives prévues dans les services RH pour faire face à ces situations ?

La SG-DPM a expliqué que cette procédure a été mise en place pour lutter contre la communication de faux RIB et l'usurpation d'identité qui entraînent le versement des salaires aux mauvaises personnes. Elle précise cependant des « mesures d'exception » qui doivent permettre aux services gestionnaires de se rapprocher des collègues qui rencontrent des difficultés avec le numérique pour confirmer leur identité.

Commentaire CGT :

La lutte contre la fracture numérique avait déjà été abordée par la CGT au CSA-SA d'avril 2024. Il avait alors été répondu qu'un travail était mené pour un programme d'accompagnement des agents sur le numérique. Nous n'avons pas eu de retour depuis sur cette initiative. Personnels enseignants, techniques, AED, AESH, ... Nous sommes syndicalement régulièrement confrontés à des cas de collègues qui se sentent démunis par les démarches dématérialisées. De fait, certains ne font pas valoir leurs droits. Il est donc indispensable que les services et la hiérarchie restent vigilants à apporter des solutions adaptées à chacun, y compris en maintenant la possibilité d'effectuer des démarches papier.

PARMI LES QUESTIONS DIVERSES DE FO et UNSA

Sécurisation du site Cabestan qui accueille la DRAJES :

La DRAJES a accueilli depuis décembre 40 réunions avec du personnel extérieur. L'absence d'un·e agent·e d'accueil dédié·e oblige les personnels à gérer une logistique qui ne relève pas de leurs fonctions. Pour les personnels, la solution est simple : il faut la création d'un poste d'agent d'accueil.

Groupe de travail spécifique Jeunesse et Sports :

Le SG indique que la Rectrice devrait mener un groupe de travail à la rentrée 2025.

Possibilité de télétravail en CIO :

A cette question déjà posée à plusieurs reprises en CSA-SA, CSA et Formation Spécialisée par la CGT ou l'UNSA et reposé par FO cette fois, le SG a répondu que la Rectrice allait réécrire à l'ensemble des Directeurs de CIO. La DIPATE a rappelé quant à elle la phase « expérimentale » du télétravail en EPLE.

Commentaire CGT :

L'avis des Directeurs qui sont en charge de leur CIO et connaissent l'organisation du travail est primordial. Des agents qui avaient formulé des demandes de télétravail, avec l'accord de leur Directeur de site, s'étaient pourtant vu refuser cette possibilité, y compris de façon expérimentale. Comme pour les EPLE, la taille du CIO doit permettre l'étude de faisabilité du télétravail pour concilier fonctionnement du service public, accueil de l'utilisateur, et permettre également d'améliorer la qualité de vie au travail des personnels.

La CGT, un syndicat interprofessionnel de lutte qui rend compte de ses mandats

À chacun de leurs mandats, les élu.es CGT sont à l'écoute des personnels, rendent compte des débats et sujets abordés et font part de nos interventions dans cette instance.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos revendications, échanger avec les collègues sur tous ces sujets, venir nombreux aux heures d'informations syndicales et bien entendu, à nous rejoindre pour être plus forts ensemble.

Face à l'individualisme, la force du collectif avec la CGT

C'est dans les actions, les initiatives revendicatives, les manifestations, les grèves, que le plus souvent les salarié-es adhèrent à la CGT.

C'est dans ces instants où l'on retrouve de la solidarité, où nous reconstruisons des liens de travail, que collectivement nous sommes plus fort-es pour exiger de vivre dignement de notre travail, et pour gagner sur nos revendications.



Vos élu.es CGT au Comité Social d'Administration Spécial Académique

Morgane Boyer (titulaire)		Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Hervé Guichard (titulaire)	06 47 99 61 00	
Sylvie Moreau (titulaire)	06 75 26 90 39	
Céline Blanchard (suppléante)		
Claude Blanchet (suppléant)		
Ronan Keromnès (suppléant)		

Vos représentant.es CGT à la Formation Spécialisée (santé, sécurité, conditions de travail,..)

Morgane Boyer (titulaire) - administrative	Contact Mail elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Sylvie Moreau (titulaire) - ITRF	
Hervé Guichard (titulaire) - administratif	
Aurélie Savel (suppléante) - ITRF	
Arnaud Mahé (suppléant) - administratif	
Vincent Pruvost (suppléant)- administratif	